

CONVENTION DE MÉTROLOGIE LÉGALE
PARIS, 12 OCTOBRE 1955 - MODIFIÉE EN 1968

Douzième Conférence Internationale de Métrologie Légale

Berlin, 26–29 octobre 2004

Ordre du Jour Provisoire

Version 1: 6 avril 2004



DOUZIÈME
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE MÉTROLOGIE LÉGALE
BERLIN, 26–29 OCTOBRE 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (Version 1: 6 avril 2004)

1 Organisation de la réunion

- 1.1 Ouverture de la Conférence
- 1.2 Appel des délégués - Constatation des pouvoirs - Quorum
- 1.3 Modalités de vote lors des sessions de la Conférence
- 1.4 Élection du Président et des Vice Présidents de la Conférence
- 1.5 Adoption de l'ordre du jour
- 1.6 Constitution des commissions de travail
- 1.7 Établissement de l'emploi du temps
- 1.8 Approbation du compte-rendu de la Onzième Conférence
- 1.9 Rapport d'activité, par le Président du Comité International de Métrologie Légale
- 1.10 Informations diverses

2 États Membres et Membres Correspondants

- 2.1 Nouveaux Membres - Perspectives de nouvelles adhésions
- 2.2 Situation de certains Membres (voir aussi Point 8.2)

3 Politique à long terme

- 3.1 Rapport sur les actions menées depuis la Onzième Conférence
- 3.2 Orientations pour la période 2005–2008

4 Liaisons avec des institutions internationales et régionales

- 4.1 Rapport sur ces liaisons
- 4.2 Interventions de Représentants d'Institutions
- 4.3 Discussions et conclusions

5 Travaux des Comités Techniques et Sous-comités OIML

- 5.1 Travaux entrepris - État d'avancement
- 5.2 Mise en application des Recommandations par les Membres de l'OIML
- 5.3 Sanction formelle des Recommandations déjà approuvées par le Comité en 2001, 2002 et 2003
- 5.4 Sanction directe de Projets de Recommandations soumis à l'examen de la Conférence

- 6 Certification OIML, Acceptation et/ou Reconnaissance Mutuelle**
 - 6.1 Système de Certificats OIML pour les Instruments de Mesure
 - 6.2 Arrangement d'acceptation Mutuelle (MAA)
 - 6.3 Autres développements

- 7 Pays en développement**
 - 7.1 Rapport d'activité pour la période 2001–2004
 - 7.2 Orientations pour les activités à venir

- 8 Questions administratives et financières**
 - 8.1 Examen de la gestion budgétaire de 2001 à 2003 et des estimations pour 2004
 - 8.2 Décisions relatives aux arriérés de paiement de certains pays
 - 8.3 Révision du Règlement Financier de l'OIML
 - 8.4 Personnel du Bureau et système de retraite
 - 8.5 Budget pour la période financière 2005–2008
 - 8.6 Statut des Publications OIML

- 9 Autres questions**

- 10 Clôture**
 - 10.1 Adoption des Décisions et Résolutions de la Conférence
 - 10.2 Date et lieu de la prochaine Conférence

Décisions et Résolutions

Secrétariat:

BUREAU INTERNATIONAL DE MÉTROLOGIE LÉGALE (BIML)
11, RUE TURGOT - 75009 PARIS - FRANCE

TÉL: 33 (0)1 48 78 12 82

FAX: 33 (0)1 42 82 17 27

E-MAIL: biml@oiml.org

INTERNET: www.oiml.org